

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FH 18/50/1
Août 2018

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Cinquantième session

Panama City, Panama, 12 - 16 novembre 2018

La session se tiendra à l'Hôtel Riu Plaza Panama
du lundi 12 novembre à 9h30 au vendredi 16 novembre 2018

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Référence du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 18/50/1
2.	Questions soumises au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres organes subsidiaires du Codex	CX/FH 18/50/2
3.	Questions découlant des travaux de la FAO et de l'OMS (y compris JEMRA)	CX/FH 18/50/3
4.	Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	CX/FH 18/50/4
5.	Avant-projet de révision des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1– 1969) et leur annexe HACCP à l'étape 4	CX/FH 18/50/5
	- Observations en réponse à la CL 2018/69-FH (à l'étape 3)	CX/FH 18/50/5 Add.1
6.	Révision du <i>Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche</i> (CXC 52-2003) : Placement des orientations sur la maîtrise de l'histamine; les modifications d'autres sections et les révisions de la section relative à l'échantillonnage, l'examen et l'analyse relatives à la sécurité sanitaire des aliments liée à l'histamine.	CX/FH 18/50/6
	- Observations en réponse à la CL 2018/70-FH	CX/FH 18/50/6 Add.1
7.	Avant-projet de Code d'usages pour la gestion des allergènes alimentaires pour les entreprises du secteur alimentaire	CX/FH 18/50/7
	- Observations en réponse à la CL 2018/71-FH (à l'étape 3)	CX/FH 18/50/7 Add.1
8.	Avant-projet de Directives pour la gestion des crises/éclosions (micro)biologiques d'origine alimentaire	CX/FH 18/50/8
	- Observations en réponse à la CL 2018/72-FH (à l'étape 3)	CX/FH 18/50/8 Add.1

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, les invitations, les ordres du jour et les rapports seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Cet ordre du jour provisoire ne sera pas mis à jour.

Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués car aucune copie imprimée ne sera disponible lors de la session. Page des Réunions et rapports – [CCFH50](#)

- | | | |
|-----|---|----------------|
| 9. | Document de travail sur les <i>Escherichia coli</i> producteurs de shigatoxines (STEC) | CX/FH 18/50/9 |
| 10. | Autres questions et travaux futurs : | |
| | (a) Nouveaux travaux/ plan de travail prospectif (propositions en réponse à la CL 2018/35-FH) | CX/FH 18/50/10 |
| 11. | Date et lieu de la prochaine session | |
| 12. | Adoption du rapport | |

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 4 de l'ordre du jour : Le document de travail, CX/FH 18/50/5 et le document contenant les observations CX/FH 18/50/5-Add.1 seront examinés par le Groupe de travail physique sur la révision des PGHA/HACCP qui se tiendra avant la session. Le rapport de ce groupe de travail sera disponible comme document de séance lors de la session et sera examiné sous ce point.

Point 9 de l'ordre du jour : Les documents de travail, CX/FH 18/50/9 et CX/FH 18/50/10 seront examinés par le Groupe de travail physique pour l'établissement des priorités des travaux du CCFH qui se tiendra durant la session. Le rapport de ce groupe de travail sera disponible comme document de séance lors de la session et sera examiné sous ce point.